



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

RÉUNION D'INFORMATION CNAM – PARTENAIRES

8 AVRIL 2025



ORDRE DU JOUR

**ACTUALITÉ : QUESTIONS À PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS
INACTIFS (CREIC)**

**SUJET DU JOUR : BILAN DE L'ACTIVITÉ D'ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS ET À LA SANTÉ
2024**

01

ACTUALITÉ

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

Questions	Réponses
<p>Le Creic est il en charge uniquement de l'évaluation du droit au séjour des ressortissants UE/EEE/Suisses n'exerçant pas une activité professionnelle ?</p> <p>Confirmez-vous que la saisine du Creic par les Cpam/Cgss (dont les centres de gestion AME) est facultatif (certaines Cpam nous indiquant que les dossiers simples ne nécessitent pas une saisine du Creic) ?</p>	<p>Le CREIC instruit les demandes d'ouverture de droits à l'assurance maladie des européens inactifs hors pensionnés (retraite, inva etc...).</p> <p>Non, toutes les instructions à l'ouverture des droits à l'assurance maladie des européens inactifs non pensionnés relèvent du CREIC.</p>

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

Le Creic est il aussi compétent pour rechercher la portabilité éventuelle d'une protection maladie acquise au pays UE de provenance ?

Si oui, est il possible de confirmer :

- que la portabilité, ou la recherche de portabilité, ne doit pas empêcher/retarder l'ouverture des droits à l'assurance maladie (qu'elle soit au final fondée sur la base de la portabilité ou du droit interne) ou à l'AME ?
recherche systématique de la portabilité

[Sinon, la portabilité, pensée pour simplifier la circulation intra-UE, se retourne contre les personnes, lesquelles doivent démontrer une absence de droits, et se retrouvent moins bien traitées que les personnes NON-UE/EEE/Suisses.]

- que la personne requérante à la possibilité de déclarer l'absence de droit acquis au pays de provenance, par déclaration sur l'honneur, comme l'indique la circulaire CNAM n° CIR-41/2019 du 18 décembre 2019

Toute demande d'ouverture de droit transmise sans attestation de fin de droit du pays européen de provenance, fait l'objet d'une demande à l'Etat par le CREIC.

A défaut de réponse dans un délai de 30 jours, le CREIC considère que le demandeur n'a plus de droit dans le pays interrogé.

Nous ne prenons pas en considération les déclarations sur l'honneur. C'est la réponse négative d'OD ou l'absence de réponse du pays européen de provenance à 30 jours qui prévaut.

L'applicatif d'échange entre les pays européens est postérieur à la circulaire.

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

<p>Pour les ressortissants NON-UE/EEE/Suisses, ayant acquis des droits à une protection maladie et/ou séjour dans un pays UE/EEE/Suisse et transférant leur résidence en France et sans emploi (ex : marocain titulaire d'une carte de séjour délivrée par l'Espagne)</p> <p>- leur demande d'AME ou d'assurance maladie sur critère de résidence relève-t-elle du Creic (notamment pour déterminer une éventuelle portabilité) ?</p> <p>- lorsqu'une telle personne est membre de famille <u>NON-UE/EEE/suisse</u>, d'un assuré UE/EEE/Suisse, ou membre de famille d'un UE/EEE/Suisse bénéficiaire de l'AME, la demande de protection maladie de cette personne (<u>NON-UE</u>) relève t'elle du Creic ?</p> <p>(sachant que l'évaluation du droit au séjour de cette personne NON-UE relève bien du droit de l'UE ; voir définition du séjour des membres de famille à l'article 3 de la Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004**)</p>	<p>Non. C'est la nationalité européenne du demandeur inactif qui détermine le champ de compétences du CREIC.</p> <p>Si demandeur non UE, il ne relève pas de l'instruction du CREIC</p> <p>NB : il y a bien indiqué dans l'article 7 -2 que pour une résidence de plus de 3 mois, les mêmes conditions que l'européen s'applique au membre de la famille Non UE.</p> <p>« Le droit de séjour prévu au paragraphe 1er s'étend aux membres de la famille n'ayant pas la nationalité d'un État membre lorsqu'ils accompagnent ou rejoignent dans l'État membre d'accueil le citoyen de l'Union, pour autant que ce dernier satisfasse aux conditions énoncées au paragraphe 1, points a), b) ou c). »</p> <p>+ Article L115-6 CSS et art R111-3 CSS</p>
---	--

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

Sur le télé-service UE

4.1. Le téléservice est-il le seul mode (obligatoire) de saisie des Cnam/Cgss pour les ressortissants UE (et le dépôt d'une demande en agence serait impossible) ?

4.2. Il semble que le télé-service n'autorise que les demandes d'une personne de nationalité UE/EEE/suisse. Mais dans ce cas, quid de la question 3. (membre de famille NON-UE d'un UE) ?

Non, le dépôt d'une demande en agence ou transmission par voie postale reste possible mais il n'est pas recommandé car les risques de dossiers incomplets sont très élevés et retardent l'instruction du droit, les demandeurs n'ayant pas encore de NIR.

La demande d'affiliation d'un membre de la famille non UE ne relève pas du CREIC et ne passe donc pas par le TLS. En revanche, si l'européen inactif est membre de famille d'un assuré NON UE déjà affilié qui relève de la PUMA activité, les ressources de ce dernier seront prises en considération pour l'étude des conditions de ressources.

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

Remarque générale sur l'évaluation du droit au séjour légal des ressortissants UE : l'extension familiale du droit au séjour légal (la personne ressortissante UE/EEE/Suisse en séjour légal partage son droit au profit des membres de sa famille, même si ces derniers sont sans emploi et sans ressources)

L'exemple donné lors de la présentation de mardi 21 janvier semble emblématique d'un point de droit particulièrement négligé, selon nous, par le Creic et par les expert.e.s en droit des ressortissants UE.

Il s'agit du cas de la personne sans ressources et sans emploi, mais membre de famille d'une personne de nationalité UE/EEE/Suisse et en situation d'emploi (ou bénéficiaire d'un droit au séjour en France basé sur n'importe quelle autre situation de droit au séjour légal fondée sur le droit UE)

Il importe de rappeler que, dans ce cas, la personne UE/EEE/Suisse, sans ressources, sans emploi et sans protection maladie, est en séjour parfaitement légal (et ce même si elle a une nationalité NON-UE/EEE/Suisse) ;

Sauf erreur, Mme Poujol a précisément laissé entendre le contraire :

- la démonstration au cours de la réunion par Mme Poujol, de la personne italienne avec conjoint, semblait montrer que le télé-service ne permet pas de mentionner que l'un des membres de famille a acquis un droit au séjour légal, ou est à minima en situation d'emploi (sauf erreur, au moment de signaler un autre membre de la famille, il semble que le télé-service soit uniquement conçu pour procéder à un rattachement d'un « ayant-droit », mais pas pour signaler l'existence d'un membre de famille en séjour légal faisant bénéficier les autres membres de sa famille de son droit au séjour légal)

- la réponse à l'oral de Mme Poujol et Mme Richard à la question de Mme De Pascalis du Comede semblait aller dans le même sens (à savoir, que la personne sans emploi ni ressources doit demander l'AME).

Pourtant la fiche Dihal en PJ rappelle ce point (d'une façon assez peu visible, il est vrai).

L'usage généralisé par l'Assurance maladie du concept de « *ressortissant UE inactif* » nous semble devoir être interrogé, car il conduit à être abusivement synonyme de séjour irrégulier en cas d'absence de ressources et d'emploi.

Or il existe de nombreuses situations où un ressortissant UE sans activité professionnelle et sans ressources suffisantes dispose néanmoins d'un droit au séjour sur le fondement du droit de l'UE, par exemples en tant que :

- membre de famille d'un ressortissant UE ayant lui-même acquis un droit au séjour,
- ancien travailleur ayant conservé la qualité de travailleur,
- ressortissant ayant acquis un droit au séjour permanent,
- parent ayant à charge un enfant scolarisé si ce dernier était déjà scolarisé dès lors qu'un de ses parents, dans le passé, exerçait une activité professionnelle etc.

Il nous a toujours été demandé d'appliquer l'étude des ressources pour respect des conditions de régularité de séjour s'applique au foyer, quelle que soit la situation et la nationalité de l'ouvrant droit.

Il s'agit d'une incompréhension. Une personne italienne inactive qui rejoint son mari qui est affilié PUMA, peut faire sa demande d'affiliation sur le TLS. Elle indiquera qu'elle rejoint un assuré dans la partie « personne hébergeant ». C'est la demande d'affiliation du Non UE qui ne relève pas du CREIC



**L'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

QUESTIONS A PROPOS DU CENTRE DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS INACTIFS (CREIC)

*** Circulaire CNAM n° CIR-41/2019 du 18 décembre 2019, page 2**

2-3. Cas particulier de l'attestation de fin de droits

L'attestation de fin de droits du pays d'origine demeure une pièce nécessaire à l'étude de la demande par le CREIC. Lorsque le demandeur n'est pas en capacité de fournir cette attestation, il est donc souhaitable qu'il l'indique par écrit et joigne ce courrier au dossier.

Ainsi, l'absence d'attestation de fin de droits ou de courrier du demandeur attestant de l'incapacité de produire ce document ne doit pas bloquer une première instruction du dossier qui doit ensuite être transmis le plus rapidement possible au CREIC.

**** Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004**

Article 3 « Bénéficiaires »

1. *La présente directive s'applique à tout citoyen de l'Union qui se rend ou séjourne dans un État membre autre que celui dont il a la nationalité, ainsi qu'aux membres de sa famille, tels que définis à l'article 2, point 2), qui l'accompagnent ou le rejoignent.*

Article 2 Définitions

[...] 2) "membre de la famille":

- a) le conjoint;
- b) le partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a contracté un partenariat enregistré, sur la base de la législation d'un État membre, si, conformément à la législation de l'État membre d'accueil, les partenariats enregistrés sont équivalents au mariage, et dans le respect des conditions prévues par la législation pertinente de l'État membre d'accueil;
- c) les descendants directs qui sont âgés de moins de vingt-et-un ans ou qui sont à charge, et les descendants directs du conjoint ou du partenaire tel que visé au point b);
- d) les ascendants directs à charge et ceux du conjoint ou du partenaire tel que visé au point b);

02

BILAN DE L'ACTIVITÉ D'ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS ET À LA SANTÉ 2024

AU SOMMAIRE

01 | LES GRANDS CHIFFRES DE L'Accès aux Droits Aux Soins et à la Santé (ADASS) en 2024

A | LES ACCOMPAGNEMENTS par les Missions
accompagnement santé (MisAS) en 2024

B | LES ACTIONS ALLER VERS 2024

02 | PROFILS DES PUBLICS ACCOMPAGNES

03 | ACTIONS EVENEMENT DE VIE

04 | CONCLUSION

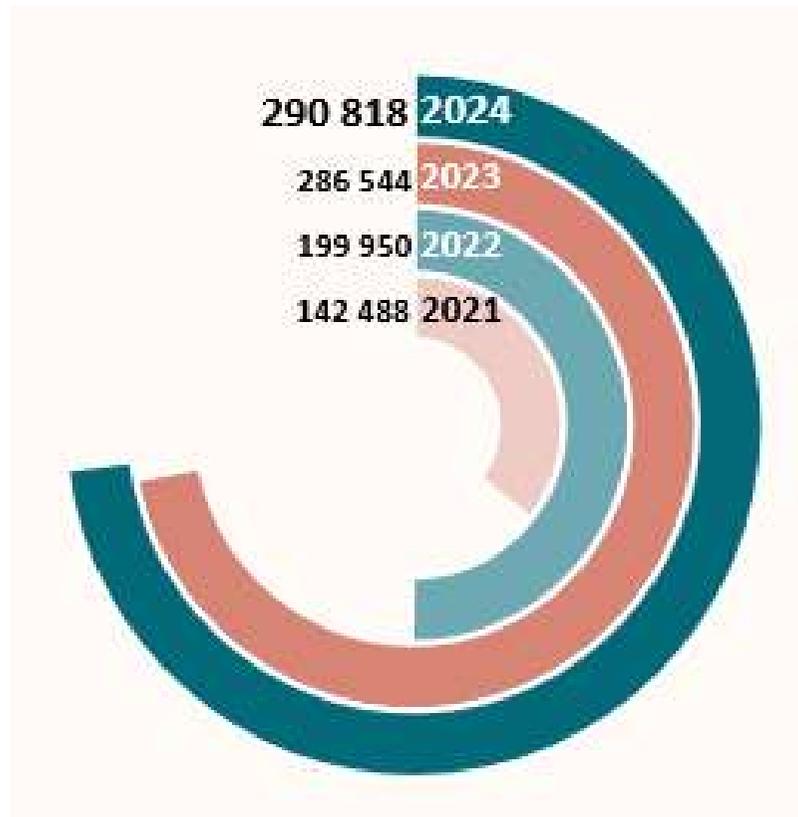
01

LES GRANDS CHIFFRES DE L'ADASS 2024

A | LES ACCOMPAGNEMENTS MISAS EN 2024

LES DÉTECTIONS : les chiffres

Nombre de détections

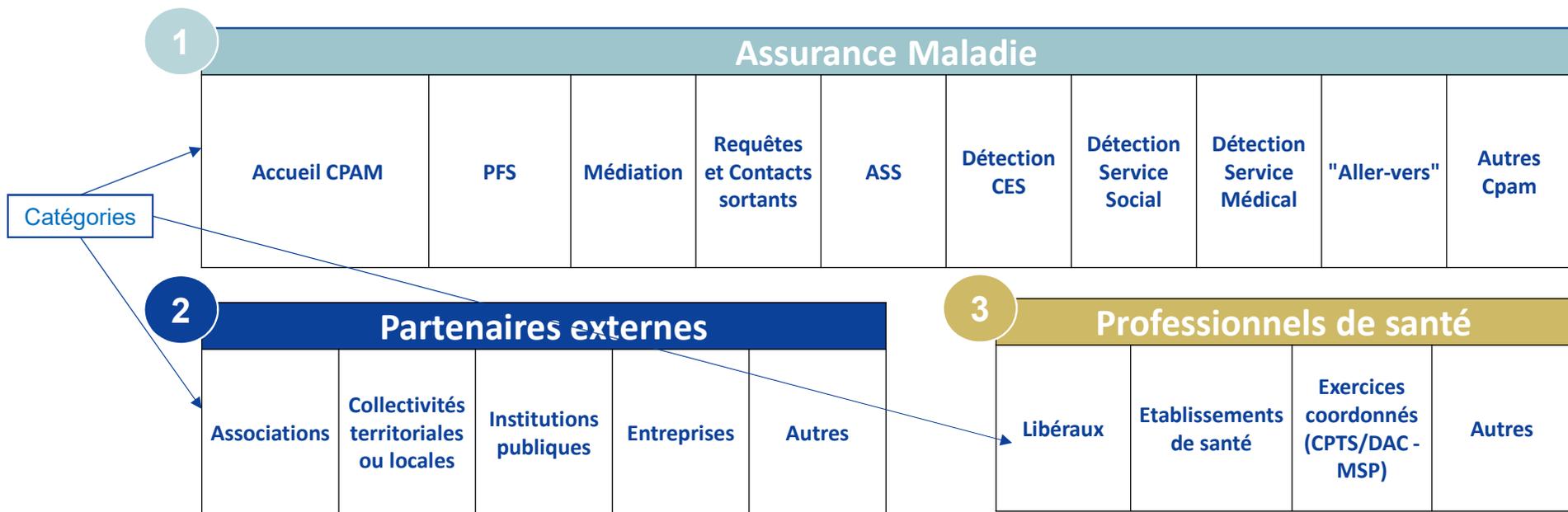


Un nombre de détections stable avec une évolution de **+1,5 %** par rapport à l'année précédente.

La répartition Soins (49%) / Hors Soins (51%) est équilibrée et comparable aux années précédentes.

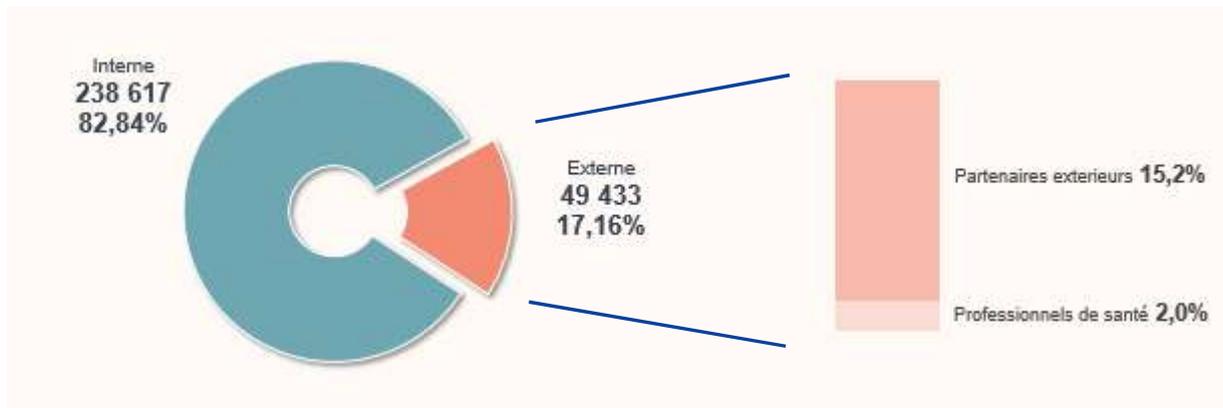
LES DETECTIONS : Les familles et catégories de détecteurs

Les 3 familles et catégories de détecteurs : utile pour l'organisation des détecteurs et les données statistiques



LES DETECTIONS : La répartition Interne/externe

Répartition par famille de détecteurs



Les détections externes représentent **17,2%** de nos détections. (vs **17,3%** en 2023).

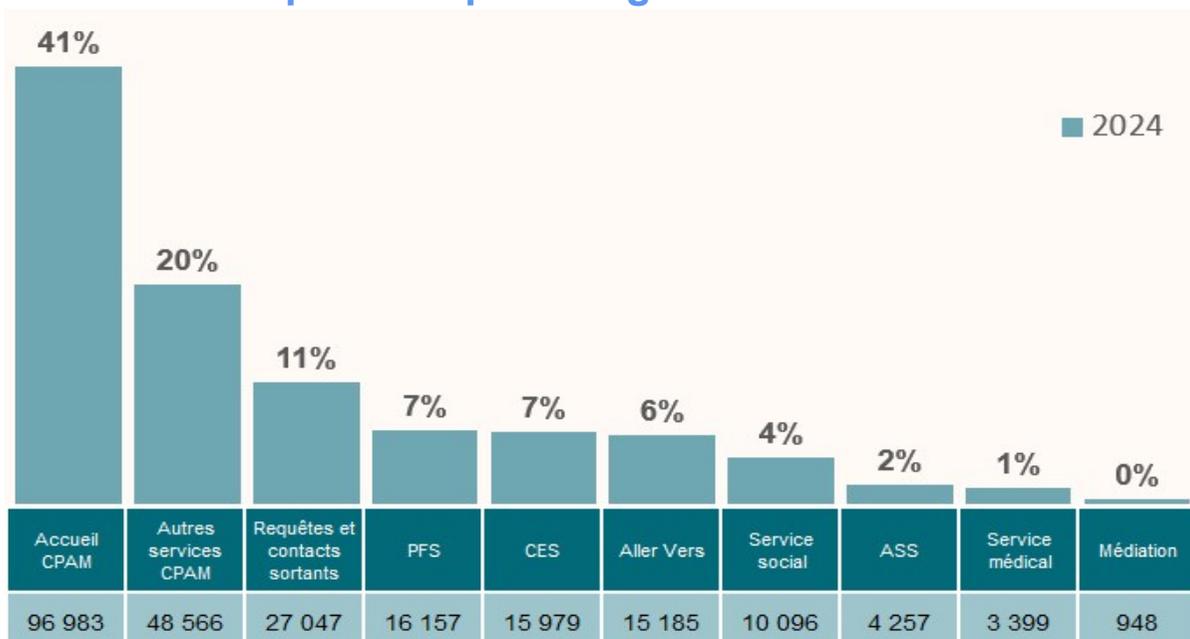
Les détections des professionnels de santé restent faibles.

Près de **32%** des organismes ont un taux de détections externes **entre 20 et 40%**, et pour plus de **9%** d'entre eux, il est de **plus de 40%**.

Une part de problématiques liées à l'accès aux **soins** moins importante chez nos partenaires externes (**47,8%** vs 51% en interne)

LES DETECTIONS : Focus sur les détecteurs internes

Répartition par catégorie de détecteur



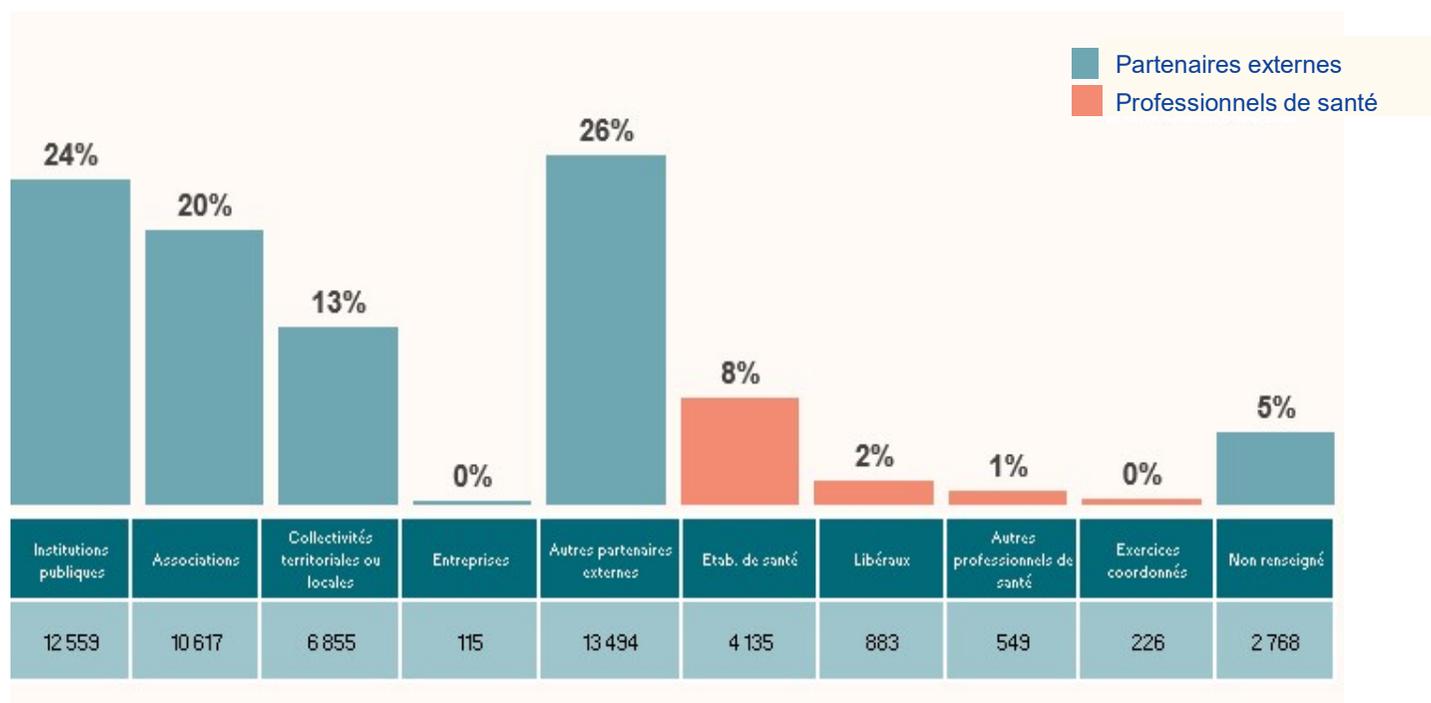
Top 3

L'accueil CPAM reste le plus important détecteur en interne avec **41%** de détections (+ 2 points par rapport à 2023)

Les **autres services de l'AM** sont également mobilisés sur la détection.

Avec **11%** des détections internes, les **requêtes** et contacts sortants ont permis 27 047 signalements.

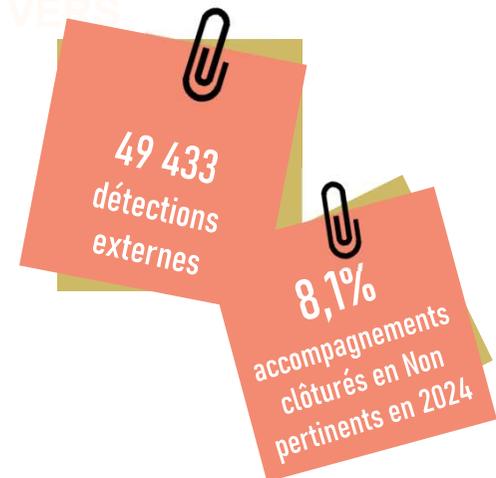
LES DETECTIONS : Focus sur les détecteurs externes



LES DETECTIONS : Le Top 10 des détecteurs externes les plus actifs

FOCUS ALLER VERS

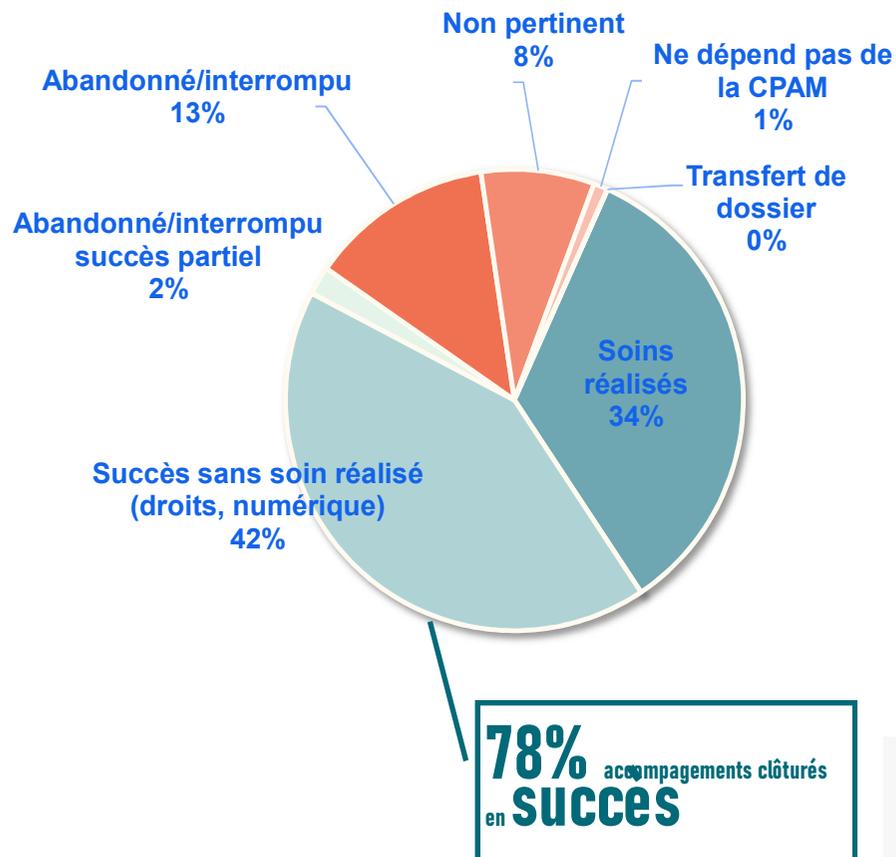
	Nb accompagnements	% Soins	% Non pertinent	Nb caisses concernées	Nb de caisses ayant conventionné
HELP / TI	3190	65%	20%	96	X
FRANCE TRAVAIL	2963	72%	10%	95	106 
CONSEIL DEPARTEMENTAL	2232	58%	6%	74	X
MISSION LOCALE	2135	35%	9%	85	X
FORUM DES REFUGIES	1700	10%	0%	6	X
RESTOS DU COEUR	1079	59%	7%	50	91 
CAF	1039	54%	8%	67	92 
ADOMA	641	20%	3%	36	64 
FRANCE SERVICE	583	48%	4%	45	X
SPIP	556	8%	2%	10	X



Ces 10 détecteurs représentent **33%** de l'ensemble des détections externes

LES RESULTATS : Les clôtures

Répartition par motifs de clôture



En 2024, **297 484** accompagnements ont été clôturés vs **273 561** en 2023. **(+9%)**

Un taux de **non pertinents** légèrement plus important qu'en 2023 **(+1 point)**

Actuellement, le motif de clôture "**Non pertinent**" concerne les accompagnements qui n'ont pu être ouverts (non pertinence, assurés injoignables, ...).



LES RESULTATS : Les gains

231 505
accompagnements
clôturés en succès

ACCES A UNE COMPLEMENTAIRE SANTE

22% des accompagnements avec un accès à une complémentaire santé

ORIENTATION VERS UN PARTENAIRE

Près de 3% des accompagnements orientés vers un partenaire

LES RESULTATS SUR LE VOLET NUMERIQUE

33% des assurés accompagnés sur le numérique

AIDE FINANCIERE

2% des accompagnements ont obtenu une aide financière ASS pour la réalisation de leur(s) soin(s)

PRÉVENTION

Plus de 6% des assurés sensibilisés aux actions de prévention

GUIDANCE DANS LE SYSTÈME DE SOINS

80% des accompagnements aux soins clôturés avec succès comportent une action réussie pour la guidance dans le parcours de soins

Caractéristiques des accompagnements aux soins*



110 280

accompagnements
dans le cadre de l'accès aux soins*

- Représentent **48%** des accompagnements clôturés avec succès
- **Durée moyenne :**



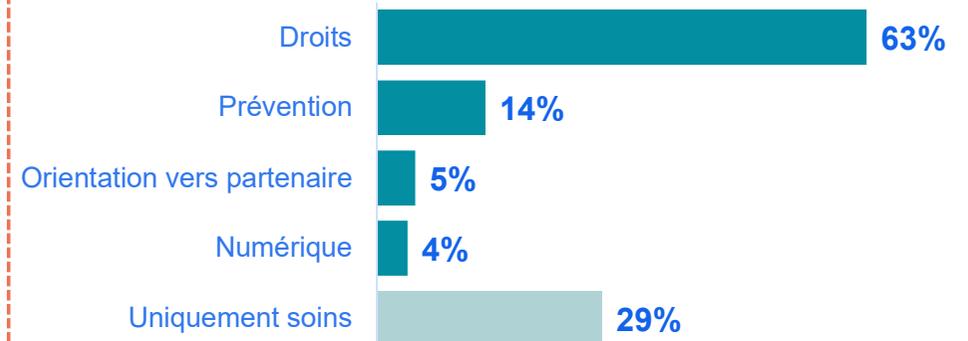
Durée moyenne des accompagnements avec soins*

141 jours

(vs 85 j pour les acc. clos)

Accompagnement sur les autres thématiques*

360°



2/3 des accompagnements abordent une vision

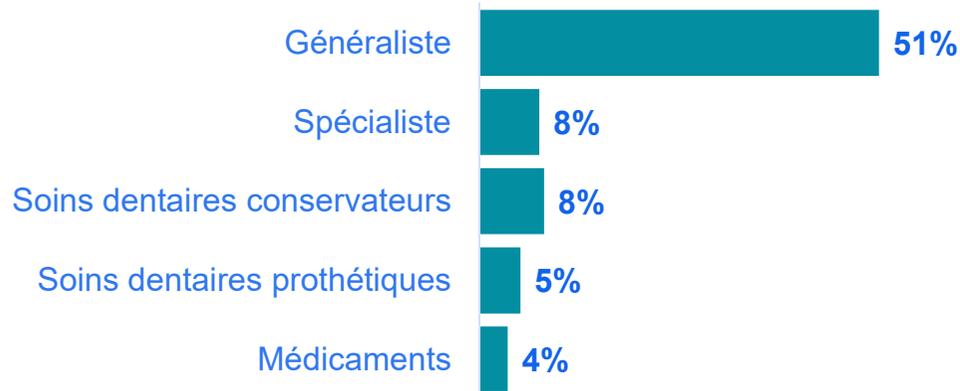
360°

* Part sur les accompagnements aux soins clôturés en succès (soins réalisés, succès sans soins réalisés, abandonné/interrompu succès partiel)

Estimation de la durée moyenne calculée à partir de la date de clôture et la date de création de la saisine

Caractéristiques des accompagnements aux soins

Type de soins – Top 5*



Spécialités – Top 3



- Proportion de MG importante.
- Continuité de l'action ALD sans médecin traitant et contribution des MisAS
- **Top 3 détections MG : 21% Autres services CPAM, 19% Accueil CPAM, 17% Requêtes et contacts sortants**

* Proportion sur l'ensemble des soins concernant les accompagnements aux soins clôturés en succès (soins réalisés, succès sans soins réalisés, abandonné/interrompu succès partiel)

Caractéristiques des accompagnements hors soins



121 225

assurés

accompagnés dans le cadre de l'accès aux droits et/ou au numérique

- Représentent **52%** des accompagnements clôturés avec succès

- **Durée moyenne :**



Durée moyenne des accompagnements hors soins*

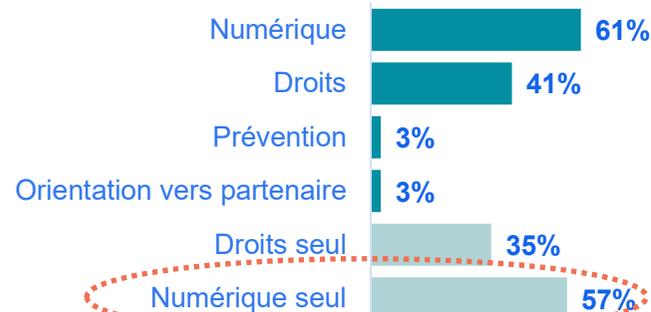


34 jours
(vs 141 j pour les acc. Soins)

- Une forte proportion d'accompagnements numériques seuls (sans autre thématique).

Thématiques d'accompagnement*

360°



Estimation de la durée moyenne calculée à partir de la date de clôture et la date de création de la saisine

* Part sur les accompagnements hors soins clôturés en succès (soins réalisés, succès sans soins réalisés, abandonné/interrompu succès partiel)

DEFINITION ACCOMPAGNEMENT

A la différence d'une action d'information/de renseignement, l'accompagnement Misas repose sur des **échanges réguliers** avec les assurés du régime général (plusieurs contacts), et vise à faciliter l'**accès aux droits, aux soins, à la prévention et l'inclusion numérique** pour les assurés vulnérables dans la réalisation des démarches liées à leur santé, en leur redonnant confiance et en favorisant leur **autonomie** dans leur parcours de soins et d'accès aux droits.

Il est **personnalisé et global** (360°) et peut évoluer en fonction des besoins de l'assuré.

Au terme de son accompagnement, l'assuré bénéficie de ses droits, son autonomie est renforcée et il devient acteur de son parcours de soins.

B | **LES ACTIONS ALLER VERS 2024**

LES CHIFFRES

+ de 7 500 actions déclarées en 2024 pour les populations et évènements de vie ciblés Accès aux Droits, Aux Soins et à la Santé

dont près de **3 000** actions **Aller-vers hors les murs**

=> Env **56 000** personnes informées/sensibilisées et plus de **14 000** aidées à la réalisation d'une démarche

et sur l'ensemble des **contacts sortants** déclarés

=> **Plus d'un million** de personnes informées/sensibilisées et env. **36 000** aidées à la réalisation d'une démarche

LE PARTENARIAT



Le développement de nos **partenariats** qui facilitent le déploiement de nos actions et orientent les publics vers nos offres de service.



ESPACE PARTENAIRES

Nb d'organismes ayant décliné localement les conventions cadres nationales

	2023	2024	Evolution*
Acteurs de l'enseignement supérieur	69	79	+ 10
Adoma	56	66	+ 8
AFP France Handicap	71	76	+ 5
Caisses d'Allocations Familiales	75	92	+ 17
CCAS / CIAS	69	80	+ 11
Convergence France	12	15	+ 3
Croix-Rouge Française	53	64	+ 11
Emmaüs	58	70	+ 10
France Terre d'Asile	22	26	+ 4
Mutualité Française	42	44	+ 2
France Travail	103	106	+3
Restaurants du cœur	78	91	+ 13
Secours Populaire français	58	64	+ 6
UDAF	68	75	+ 7

ADOMA, une couverture de 88%

Convergence France, une couverture de 100%

Nb répondants Enquête ADASS 2024 : 101, + des éléments d'enquêtes auprès des partenaires
 Nb répondants Enquête ADASS 2023 : 105

* En nb d'organismes

LES ACTIONS « ALLER VERS » PAR TYPE DE POPULATION

Nombre de caisses ayant réalisé des actions par population



Nombre de caisses ayant réalisé des actions aller vers hors les murs par population

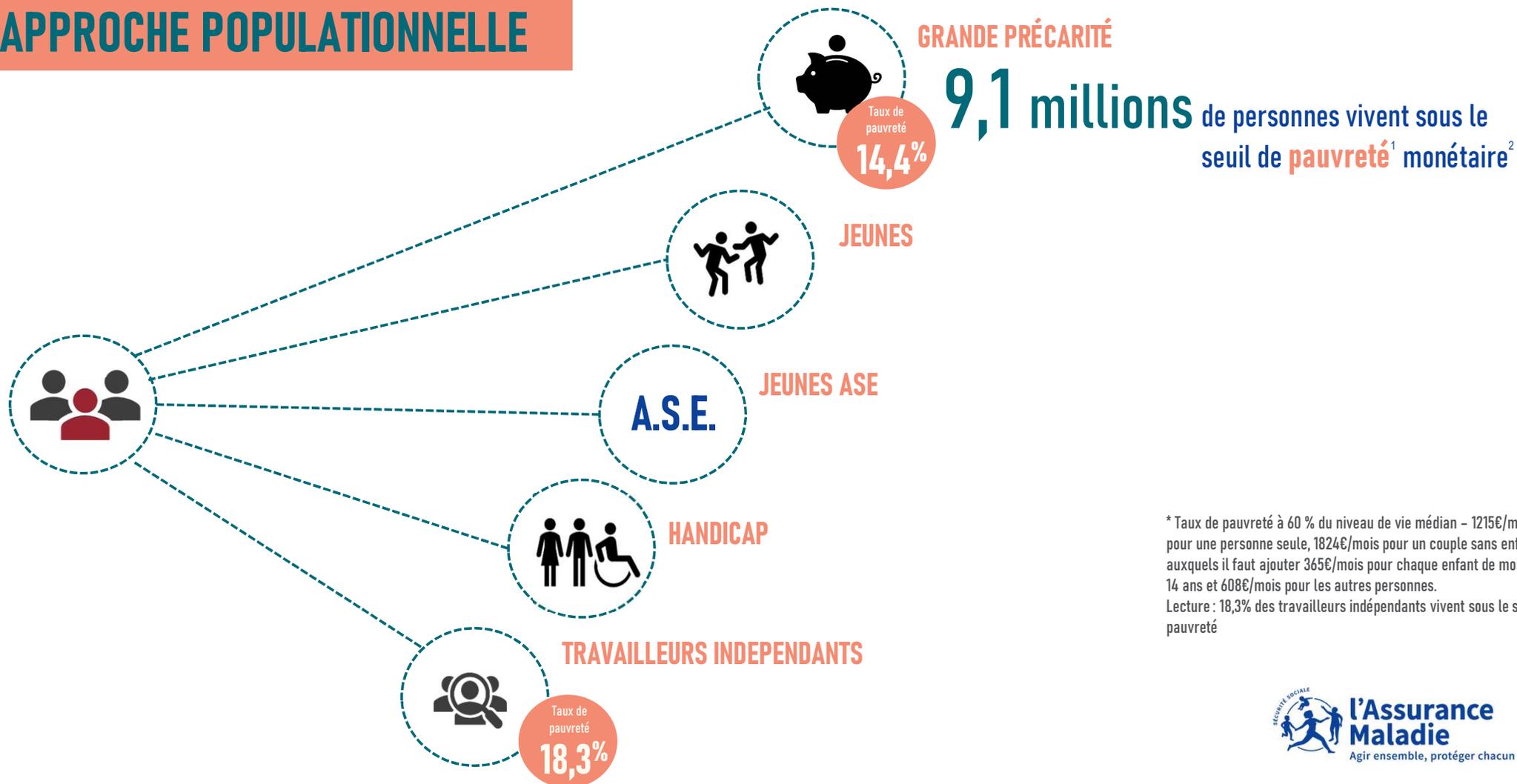


Une grande majorité des caisses ont réalisé des actions vers les jeunes

02 | PROFILS DES PUBLICS ACCOMPAGNES

NOS PUBLICS CIBLES

APPROCHE POPULATIONNELLE



* Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian - 1215€/mois pour une personne seule, 1824€/mois pour un couple sans enfant, auxquels il faut ajouter 365€/mois pour chaque enfant de moins de 14 ans et 608€/mois pour les autres personnes.
Lecture : 18,3% des travailleurs indépendants vivent sous le seuil de pauvreté

Profil général – Public accompagné MisAS en 2024

Ci-dessous le profil des assurés accompagnés par la Misas.

En zone hachurée est repris le profil des assurés accompagnés en 2023 (sauf Exo TM ALD et complémentaire santé solidaire)

297 484

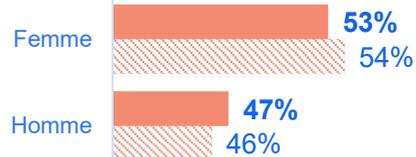
accompagnements clôturés

Lydia – 61 ans

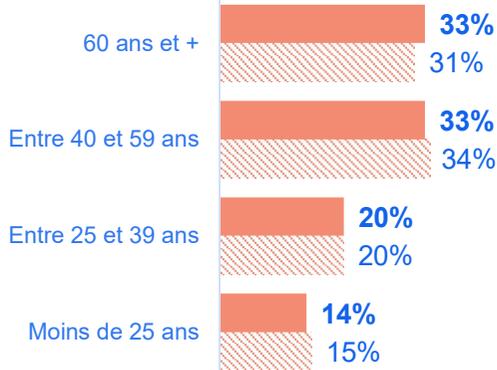


■ 2024 ■ 2023

Sexe



Age



Médecin traitant*



Complémentaire santé solidaire*



Exo TM ALD*



Une part plus importante de femmes. Mais augmentation de la population masculine depuis 2019.

Les 60 ans et + sont de plus en plus représentés (+ 1,4 point). Les autres tranches d'âge représentées sont similaires à 2023.

+9 points par rapport à 2023 concernant la déclaration du **médecin traitant**.

78% accompagnements clôturés en **SUCCÈS**

* à la fin de l'accompagnement

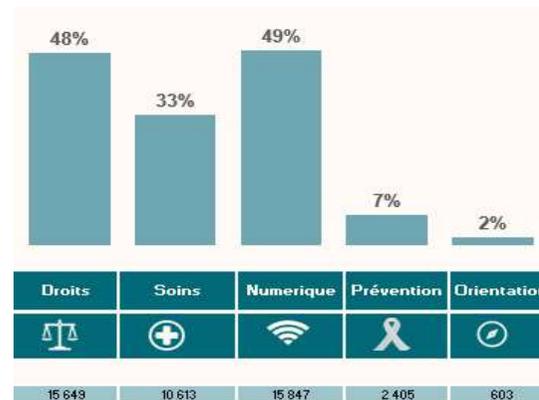
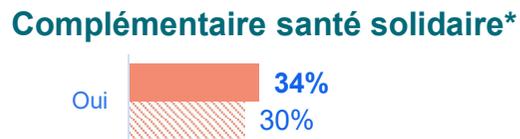
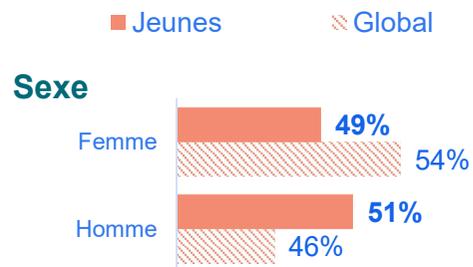
Profil – Jeune – Moins de 25 ans

Ci-dessous le profil des personnes de moins de 25 ans accompagnées par la Misas.
En zone hachurée est repris le profil de l'ensemble des assurés accompagnés.

41 004 soit **14%** des accompagnements clôturés

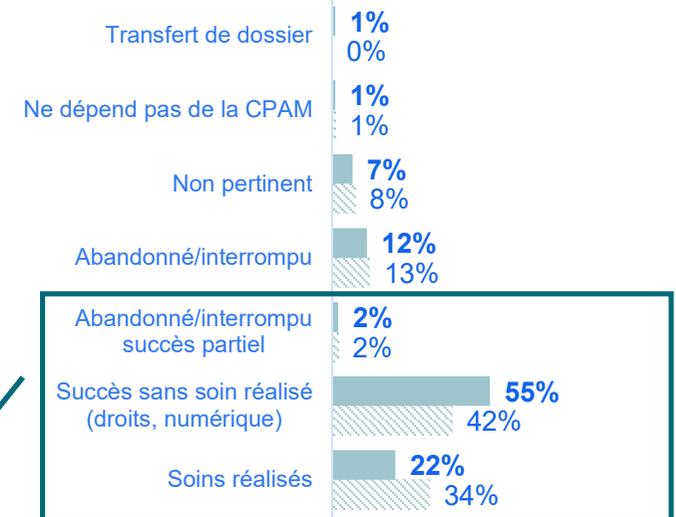
Proportion élevée d'accompagnements **hors soins**.

Kyllian – 22 ans



Droits	Soins	Numerique	Prévention	Orientation
15 649	10 613	15 847	2 405	603

Résultats de l'accompagnement



79% accompagnements clôturés en **succès**



* à la fin de l'accompagnement

LES ACTIONS Á DESTINATION DES JEUNES

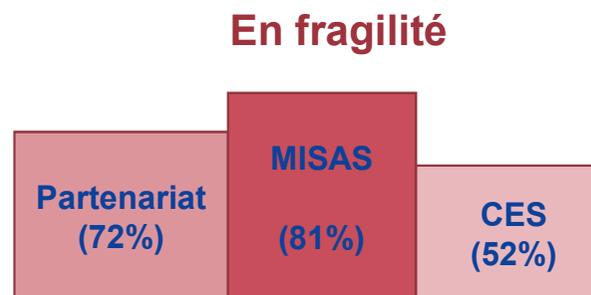
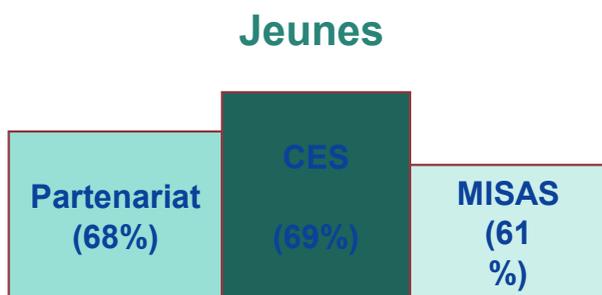


↳ **93 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des jeunes et **87 %** organismes vers des jeunes en fragilité

↳ **4 200 actions** dont **79%** vers les jeunes en fragilité

- Pour **72 %** d'entre eux avec **une équipe pluridisciplinaire**

Top 3 des services :



LES ACTIONS Á DESTINATION DES JEUNES



↳ Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions, **80 %** ont fait des actions « hors les murs » pour les jeunes et **92 %** pour les jeunes en fragilité

- Dans près de **deux tiers des cas** au travers d'évènements ponctuels

↳ Pour **près de 97 %** des organismes en co-construction avec **un partenaire**

- Le plus souvent avec un **établissement de l'enseignement supérieur** pour les jeunes et avec les **missions locales** pour les jeunes en fragilité

LA PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASE



bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance

↘ 150 251 de bénéficiaires enregistrés en 2024 (stock)

97 412 pris en charge au cours de l'année 2024 (dont 58 973 âgés d'au moins 16 ans).

↳ Parmi eux 34 % sont nouveaux bénéficiaires.

LA PRISE EN CHARGE DES BENEFICIAIRES DE L'ASE



↳ Focus « sorties sèches »

Mesure 1 : **16 703** renouvellements de CSS pour les 17 ans et 10 mois

Mesure 2 : **617** RDV pour les jeunes de 19 ans (23 organismes)

↳ Collaboration Caf

16 organismes ont mené des actions communes avec la CAF auprès des jeunes de l'ASE

- ↳ **6 organismes** ont une convention tripartite Cnam / Caf / Conseil départemental.
- ↳ **4 organismes** sont en cours de conventionnement

LES ACTIONS Á DESTINATION DES BENEFICIAIRES DE L'ASE



↳ **72 %** des organismes répondants déclarent organiser une rencontre annuelle avec le département (évaluation du partenariat, circuit, difficultés)

↳ **Réalisation de sessions d'information et de sensibilisation**

Auprès des jeunes directement	Auprès des professionnels en charge de l'ASE	Auprès des Conseils Départementaux
20% des organismes pour 476 jeunes	60% des organismes	48% des organismes

↳ **23 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des bénéficiaires de l'ASE => **47 actions**

Profil – Travailleur indépendant

Ci-dessous le profil des travailleurs indépendants accompagnés par la Misas. En zone hachurée est repris le profil de l'ensemble des assurés accompagnés.
 Dans BALI, l'identification des travailleurs indépendants est possible grâce à la remontée des droits à 6 mois, en plus des saisines détectées par le dispositif HELP

10 141 soit **3%** des accompagnements clôturés

Une majorité **masculine**.

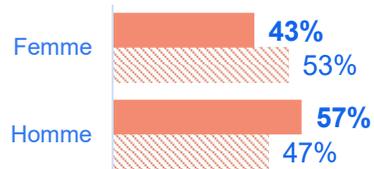
.Un taux de détections **non pertinentes moins élevé** (-17 points) qu'en 2023. Les clôtures concernent davantage les soins (21% en 2023)

Antoine – 52 ans

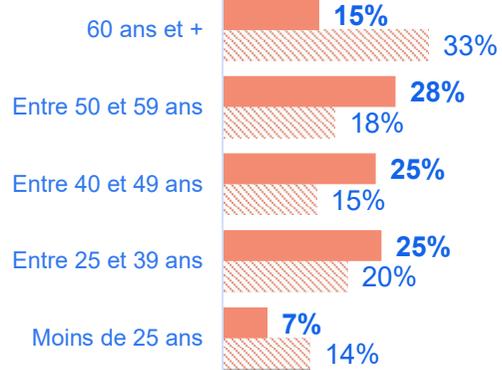


■ TI ■ Global

Sexe



Age



Médecin traitant*



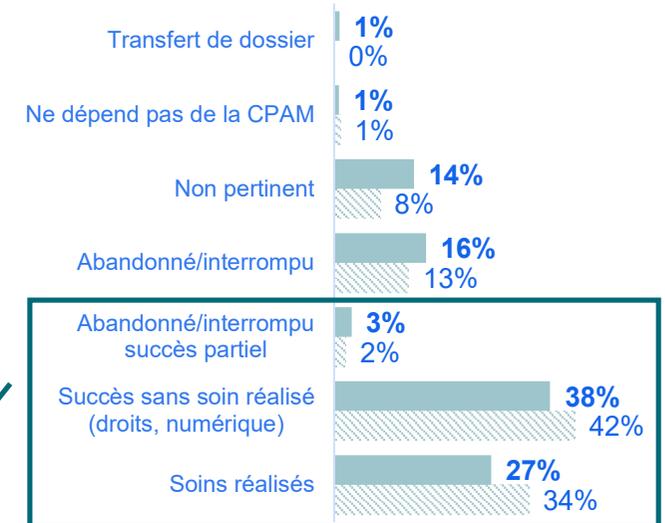
Complémentaire santé solidaire*



Exo TM ALD*



Résultats de l'accompagnement



68% accompagnements clôturés
 en **succès**



* à la fin de l'accompagnement

Profil – Travailleur indépendant – Dispositif HELP

Ci-dessous le profil des travailleurs indépendants accompagnés par la Misas.
 En zone hachurée est repris le profil de l'ensemble des assurés accompagnés.
 * Dans BALI, l'identification des travailleurs indépendants est possible grâce à la remontée des droits à 6 mois, en plus des saisines détectées par le dispositif HELP

3 408 soit **1%** des accompagnements clôturés

Une population **féminine**.

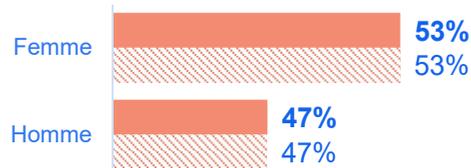
Un quart des personnes accompagnées ont la **C2S**.
 Un taux de détections **non pertinentes élevé** (+16 points / global des accompagnements)

Roxanne – 45 ans

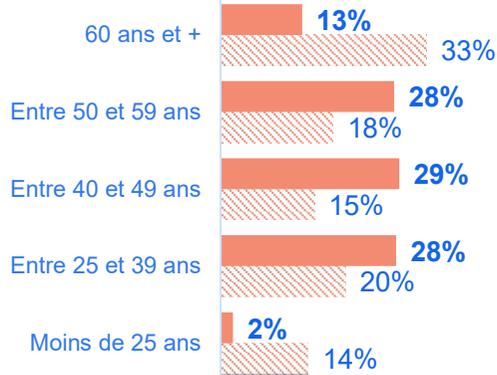


■ HELP ▨ Global

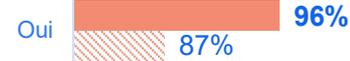
Sexe



Age



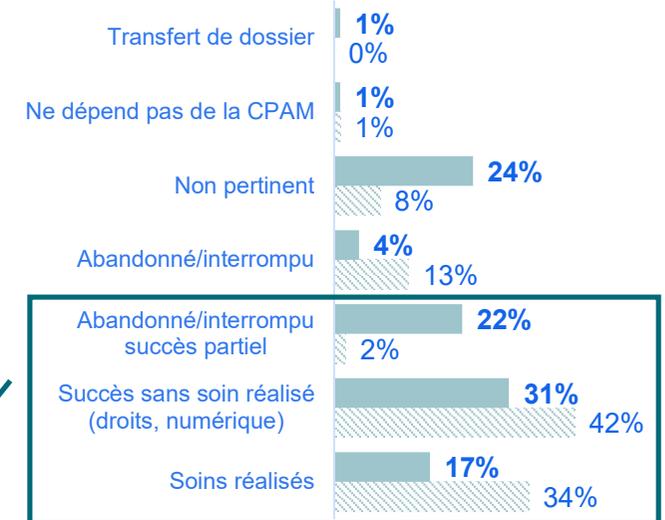
Médecin traitant*



Complémentaire santé solidaire*



Résultats de l'accompagnement



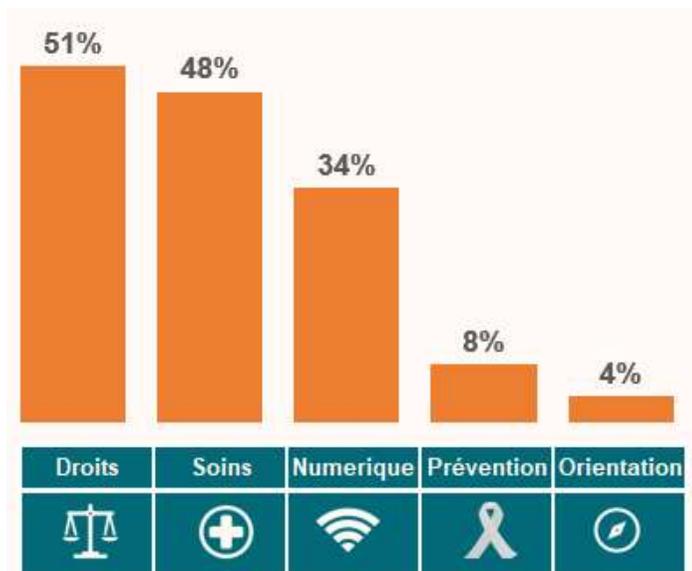
70% accompagnements clôturés
 en **succès**

* à la fin de l'accompagnement

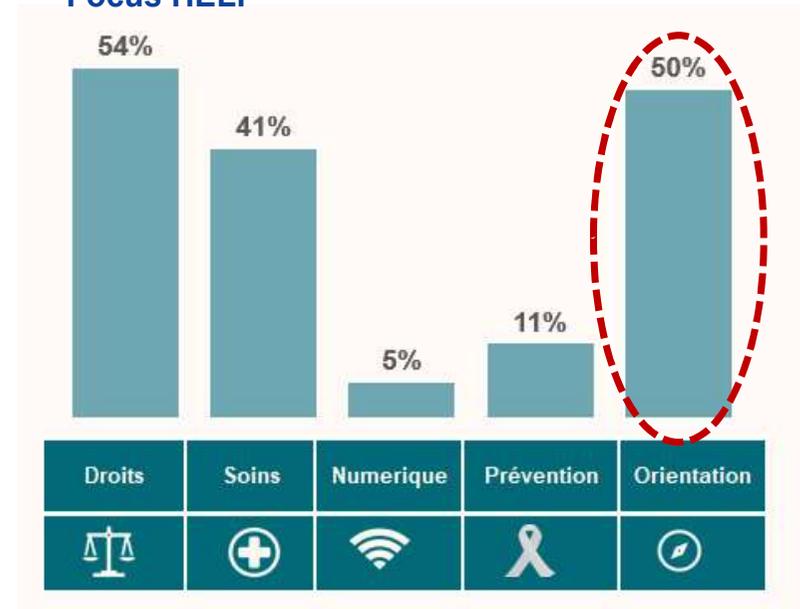
MISAS – FOCUS DISPOSITIF HELP



Répartition des thématiques d'accompagnement – Total accompagnements clôturés



Répartition des thématiques d'accompagnement – Focus HELP



Les actions liées aux droits sont les plus fréquentes pour les accompagnements des TI (comme pour l'ensemble des accompagnements) (54%), suivies des actions d'orientation, plus fréquents pour le dispositif HELP que pour l'ensemble des publics accompagnés par la Mission Accompagnement Santé (50% vs 4%) => orientation principale vers le service social de l'Assurance maladie (71%).

LES ACTIONS Á DESTINATION TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



43 % des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des travailleurs indépendants => **83 actions**

- Pour **près de 77 %** d'entre eux en co construction avec **un partenaire** le plus souvent avec l'URSSAF
- Pour **72 %** d'entre eux avec **une équipe pluridisciplinaire**, le plus souvent avec le service partenariat



Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions, **17 %** ont fait des actions « hors les murs » au travers d'évènements ponctuels, et **12%** déclarent avoir fait des contacts sortants

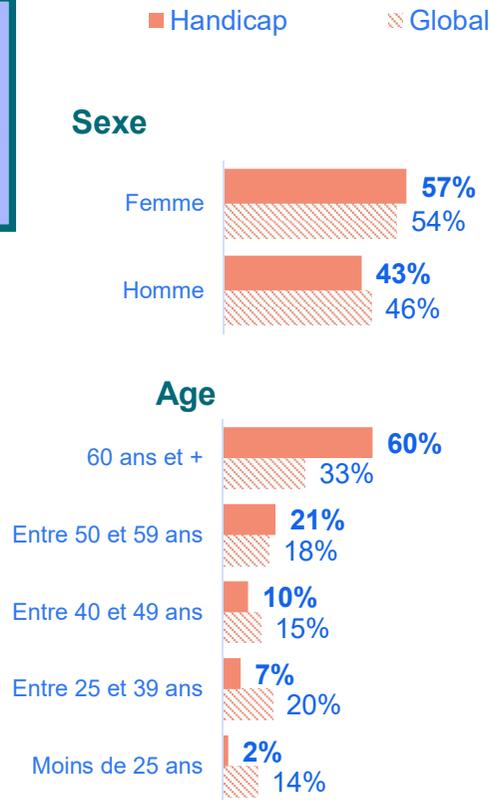
Profil – Personnes vivant un handicap

Ci-dessous le profil des personnes vivant un handicap par la Misas. En zone hachurée est repris le profil de l'ensemble des assurés accompagnés.

34 439 soit **12%** des accompagnements clôturés

Une majorité **féminine**. Majoritairement + de 60 ans.
+ de 98% ont déclaré un médecin traitant.
 Une part importante d'accompagnements aux soins.

Johanna – 68 ans



Médecin traitant*



Complémentaire santé solidaire*

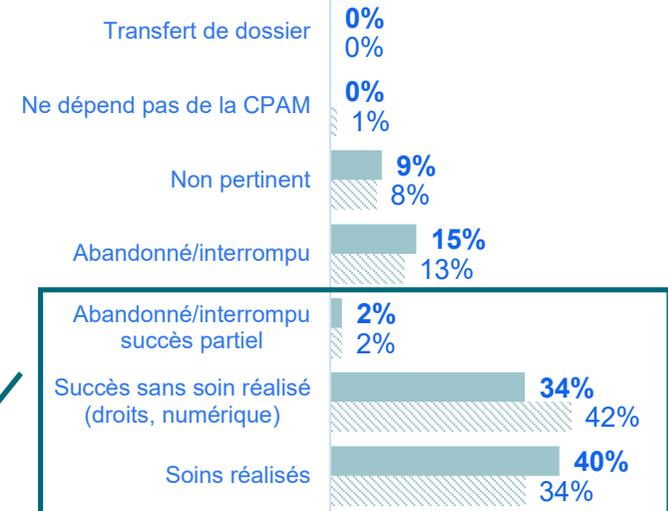


Exo TM ALD*



Résultats de l'accompagnement

■ Handicap ▨ Global



76% accompagnements clôturés
en succès

* à la fin de l'accompagnement

LES ACTIONS Á DESTINATION DES PERSONNES VIVANT UN HANDICAP



↳ **63 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des demandeurs d'emploi => **251 actions**

- Pour **plus d'1/3** d'entre eux avec utilisation de **Diagnostic territorial**
- Pour **plus de 95 %** d'entre eux en co construction avec **un partenaire** – Le + souvent avec une association, puis avec ESMS et MDPH
- Pour **94 %** d'entre eux avec **une équipe pluridisciplinaire** et très majoritairement avec le service partenariat

↳ **Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions :**

61 % ont fait des actions « hors les murs », et dans **61%** des cas au travers d'évènements ponctuels

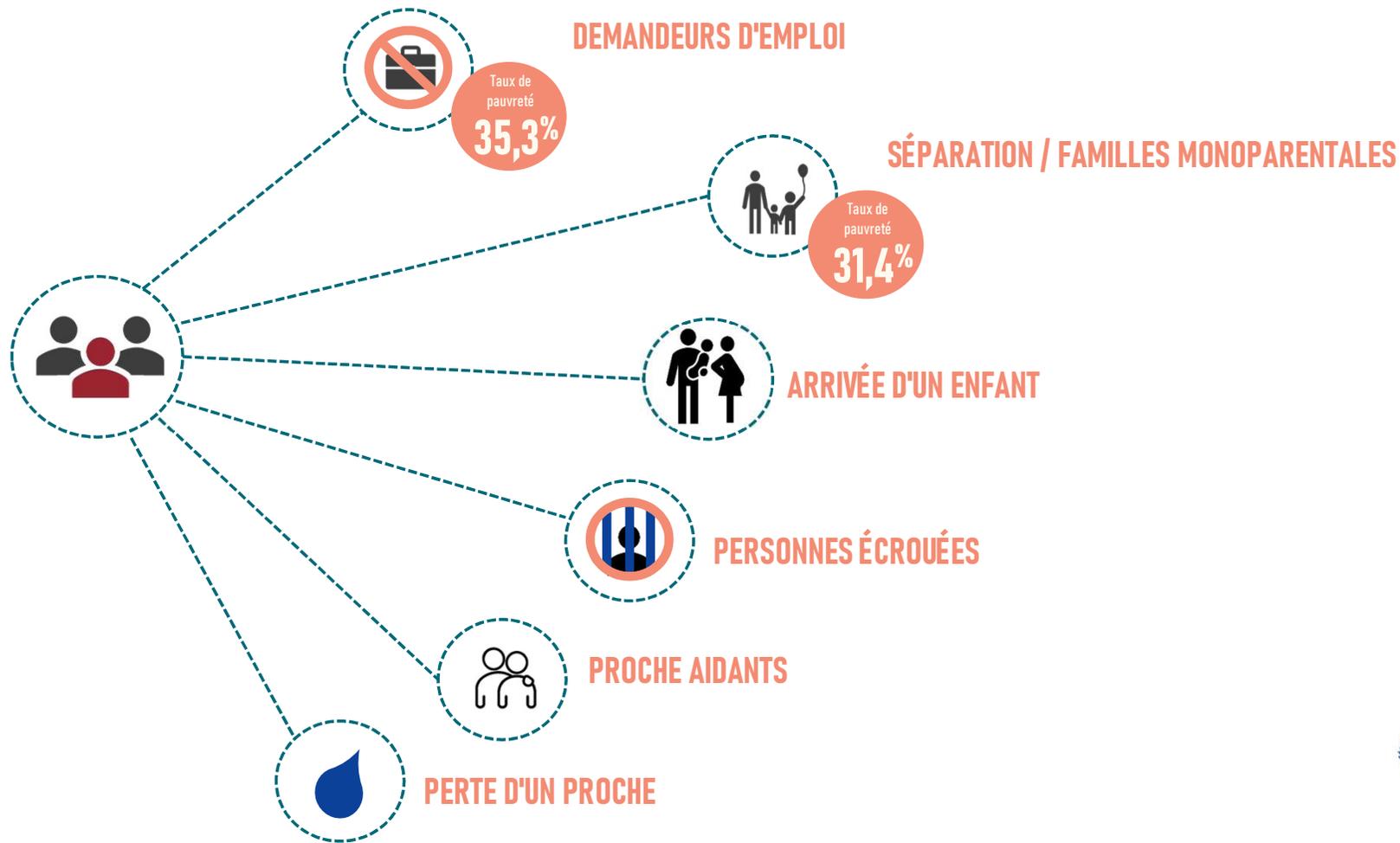
17 % ont réalisé des contacts sortants (appel mail sms) le plus souvent par la **MSSA**

03

**ACTIONS PAR
EVENEMENTS DE VIE**

NOS PUBLICS CIBLES

RISQUES LIÉS AUX ÉVÈNEMENTS DE VIE



Profil – Personnes sans emploi

Ci-dessous le profil des personnes sans emploi accompagnées par la Misas. En zone hachurée est repris le profil de l'ensemble des assurés accompagnés.

Dans BALI, l'identification des personnes sans emploi est possible grâce à la remontée des droits à 6 mois.

Attention : le profil « personne sans emploi » ne correspond pas au statut de « demandeur d'emploi »

70 858 soit **24%** des accompagnements clôturés

Une majorité **féminine**.

+ de 50% sont bénéficiaires de la CSS.

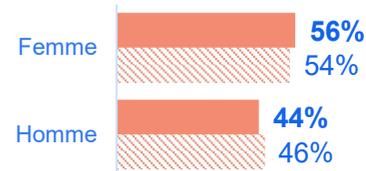
1/3 des accompagnements clôturés en soins.

Lydie – 54 ans



■ Sans emploi ▨ Global

Sexe



Age



Médecin traitant*



Complémentaire santé solidaire*

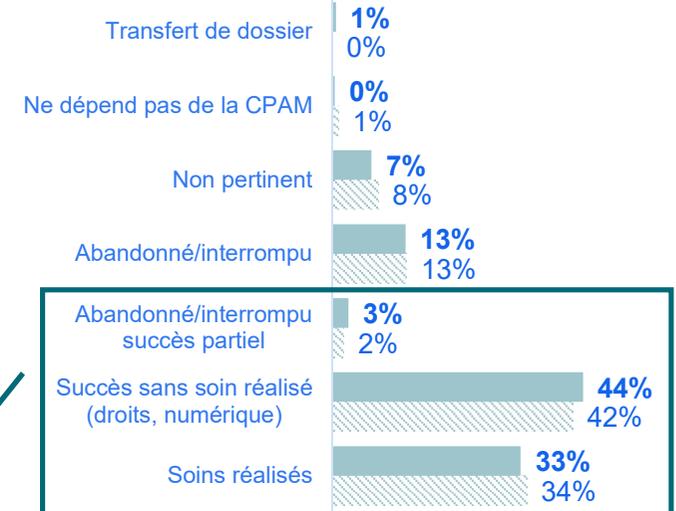


Exo TM ALD*



■ Sans emploi ▨ Global

Résultats de l'accompagnement



80% accompagnements clôturés en **succès**



* à la fin de l'accompagnement

LES ACTIONS A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Collaboration Assurance Maladie et France Travail pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de fragilité



↳ **61 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des demandeurs d'emploi => **436 actions**

- Pour **1/4** d'entre eux avec utilisation de **Diagnostic territorial**
- Pour **près de 92 %** d'entre eux en co construction avec **un partenaire** qui à **95%** est France Travail
- Pour **80 %** d'entre eux l'action a été faite avec **une équipe pluridisciplinaire** (Misas, partenariat, RC)

↳ **Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions,**

61 % ont fait des actions « hors les murs » au travers principalement (59%) d'évènements ponctuels et

13 % ont réalisés des contacts sortants

LES ATELIERS COLLECTIFS FUTURS PARENTS CAF/CPAM DROITS ET DEMARCHES



PARCOURS COORDONNÉ (CAF-CPAM) À DESTINATION DES FUTURS PARENTS ET DES PARENTS DE JEUNES ENFANTS.

↳ Mise en place des ateliers collectifs AM/AF sur 2024 dans **84%** des organismes répondants

51% des organismes ont organisé des **réunions physiques**



62% des organismes ont organisé des **réunions à distance**



30% ont fait les deux

↳ + de 255 000 invitations



8% de présence



Près de **10%** orientés vers des RDV individuels

2% vers un RDV CAF

2,5% vers un RDV CPAM

5% vers un RDV commun CAF/CPAM



Niveau de satisfaction : **8,4/10**

LES AUTRES ACTIONS A DESTINATION DES JEUNES PARENTS



↳ **51%** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des jeunes parents en dehors des ateliers « Droits et démarches » => **283 actions**

- Pour **1/3** d'entre eux avec utilisation de **diagnostic territorial**
- Pour **84%** d'entre eux en co construction avec **un partenaire** très majoritairement avec la **CAF** (60%)
- Pour **73%** d'entre eux avec **une équipe pluridisciplinaire** et notamment avec la prévention, la RC et la Communication

↳ Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions, **42 %** ont fait des actions « hors les murs » dont **64%** au travers d'évènements ponctuels et **30%** ont effectué des actions de contacts sortants

LES ACTIONS A DESTINATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET DANS LE CADRE D'UNE SEPARATION CONJUGALE



Collaboration Assurance Maladie et CAF pour l'accompagnement des familles mono-parentales

↳ **30 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des familles monoparentales* ⇒ **512 actions**

- Pour **1/3** d'entre eux avec utilisation de **diagnostic territorial**
- Pour **plus de 90 %** d'entre eux en co construction avec un partenaire et le plus souvent la CAF
- Pour **plus de 80 %** d'entre eux avec une équipe pluridisciplinaire avec la MISAS et la RC



↳ Sur les organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions, **23 %** ont fait des actions « hors les murs »

* dont 5 caisses participent à l'expérimentation TZNR

**CIDFF : Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

LES ACTIONS Á DESTINATION DES PERSONNES ECROUEES



ACTIONS REALISEES Á DESTINATION DES PERSONNES ECROUEES.

↳ **43%** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination de ce public

23% des organismes ont co-construits ces actions avec la CAF

34% des organismes ont organisé des ateliers collectifs



↳ Près de 1 200 personnes en détention ont été ainsi rencontrées

⇒ Près de 61% personnes ont été aidées à la réalisation d'une démarche

51% des organismes ont organisé des entretiens individuels



⇒ + de 2 800 personnes en détention ont été ainsi rencontrées

⇒ Près de 10% de ces personnes rencontrées ont été orientées vers un rdv individuel en accueil (CPAM, CAF, CES)

LES ACTIONS Á DESTINATION DES PROCHEs AIDANT



↳ **43 %** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination des proches aidant ⇒ **98 actions**

- Pour **près d'1/3** d'entre eux avec utilisation de **diagnostic territorial**
- Pour **plus de 90 %** d'entre eux en co construction avec **un partenaire**, et le plus souvent avec une association, et également la CAF
- Pour **72 %** d'entre eux, l'action a été menée avec **une équipe pluridisciplinaire** (Misas, partenariats, prévention et CES)

↳ Sur ces organismes ayant déclaré avoir réalisé des actions, **28 %** ont fait des actions « hors les murs » et **16%** des contacts sortants

LES ACTIONS VERS LES PERSONNES AYANT PERDU UN PROCHE

ACTIONS REALISEES A DESTINATION DES PERSONNES AYANT PERDU UN PROCHE.

↳ **28%** des organismes répondants ont mis en place des actions à destination de ce public

18% des organismes ont mis en place des contacts sortants



↳ Plus de **16 000** personnes ont été ciblées par ces contacts



Canal de contact



+ **14 000** personnes informées/sensibilisées



Plus de **1 100** des personnes ont été aidées dans la réalisation de leurs démarches.



Les caisses sont majoritairement intervenues sur le recours aux droits ; le recours aux soins plus à la marge (4 caisses)



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

04 | CONCLUSION

EN CONCLUSION SUR 2024



Les **volumes en termes de détections** sont identiques à 2023 (**env. 300 000**)



Les détections par des **partenaires externes** (yc PS) semblent avoir atteint un rythme de croisière (**17%**)



Les Misas ont permis d'accompagner avec succès **plus de 220 000 assurés** dont **48%** sur des accompagnements aux soins



En 2024, l'ADASS c'est aussi, plus de **7500 actions d'allers-vers** dont près de **3000 en « hors les murs »** :

- 1,1 million de personnes sensibilisées au travers de ces actions
- + de 50 000 personnes aidées dans leur démarche



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun